

La formule Sérénité de Nounou Assure vous fait bénéficier des mêmes garanties que la formule Essentielle, en la complétant de la garantie Protection juridique.

L'objet de la garantie

La garantie Protection juridique intervient lorsque vous souhaitez être assistée, faire valoir vos droits à l'encontre du responsable d'un préjudice, ou si vous faites l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, dans les cas suivants :

- **protection pénale et disciplinaire** : vous êtes poursuivie devant les tribunaux répressifs pour défaut de soins ou de garde, inobservation des règlements du travail, harcèlement, vous êtes victime d'injures, de diffamation, de dénigrement ou de dommages corporels et êtes amenée à engager une action sur le terrain pénal... ;
- **protection prud'homale** : difficultés dans l'exécution du contrat de travail, impayés de salaire, heures supplémentaires, congés payés, licenciement abusif... ;
- **protection administrative** : litiges liés à votre agrément d'assistante maternelle, autorisations administratives...

Les prestations accordées

En cas de litige ou de différend, la garantie protection juridique vous permet de bénéficier de :

- la recherche du règlement d'un litige à l'amiable, au mieux de vos intérêts ;
- l'organisation de votre défense judiciaire ;
- la prise en charge des frais de justice et honoraires de votre avocat (dans la limite de nos montants contractuels d'intervention) ;
- une assistance téléphonique auprès de juristes qualifiés qui vous informent sur la conduite à tenir.

Les points forts de la formule Sérénité

- Une protection juridique conçue pour l'activité d'assistante maternelle ;
- Pas de franchise ni de délai de carence et de seuil d'intervention ;
- Un plafond élevé de prise en charge du litige ;
- La garantie d'être écoutée, entendue, et accompagnée.

Le tableau des garanties

Plafonds, franchise et seuil d'intervention	En € TTC
Plafond maximum de prise en charge par litige ou différend (pour les pays de l'UE, principautés d'Andorre et de Monaco) :	31 706,00 €
<u>Dont plafond pour</u> :	
- démarches amiables	633,88 €
- expertise judiciaire	6 159,40 €
Plafond maximum de prise en charge par litige ou différend (pour les pays hors UE, principautés d'Andorre et de Monaco)	3 169,40 €
Seuil d'intervention	300 €
Franchise	0 €

Exemples d'indemnisation

Françoise, assistante maternelle, rencontre un litige avec son employeur. En effet, depuis le mois décembre, elle ne perçoit plus les salaires qui lui sont dus.

- ➔ Jacqueline est accompagnée tout au long de son recours par la garantie Protection juridique de Nounou Assure, qui l'aide à établir sa réclamation amiable et à récupérer les 500 € qui étaient dus au titre des salaires impayés.

Manon, assistante maternelle, est du jour au lendemain licenciée par les parents sans préavis de licenciement et sans indemnités.

- ➔ La garantie Protection juridique de Nounou Assure, après une ultime intervention amiable, prend en charge les honoraires d'un avocat spécialisé pour défendre ses droits. Le montant des honoraires s'élève à 1589 € TTC.

Karine, assistante maternelle, reçoit une convocation devant la Commission consultative paritaire départementale, qui envisage de procéder à la restriction de son agrément.

- ➔ La garantie Protection juridique de Nounou Assure informe Roxanne de ses droits et l'aide à préparer son dossier en défense. Elle sera également accompagnée par avocat devant la commission.

Sonia fait l'objet de dénigrement et de dénonciations calomnieuses liés à son activité d'assistante maternelle.

- ➔ La garantie Protection juridique de Nounou Assure aide Samantha à recueillir les éléments utiles pour l'enquête pénale. Elle l'assiste tout au long de son recours en lui apportant de l'information juridique et en prenant en charge les honoraires de l'avocat de son choix.



Verspieren - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - Siège social : 1, avenue François-Mitterrand 59290 Wasquehal - Siren n° 321 502 049 - RCS Lille Métropole - N° Orias : 07 001 542 - www.orias.fr - Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 LS_12/21

Mutuelle Saint-Christophe assurances, N° SIREN : 775 662 497 277, dont le siège social se situe au 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 Entreprise régie par le Code des Assurances soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

CFDP Assurances - SA au capital de 1 600 000 euros - RCS Lyon 958 506 156 B - Immeuble l'Europe 62, rue de Bonnel - 69003 Lyon. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09